

*Les crédits*

Il ne semble pas que ce soit envisageable avant les élections. Nous avons un gouvernement qui semble décidé à se débarrasser du déficit en le refilant aux provinces d'une manière qui, en plus d'être moralement répréhensible, a ce genre d'incidence sur les services fondamentaux, comme les soins de santé, que les provinces doivent assurer.

Malgré ce qu'a dit le député, nous n'avons aucune honte à condamner quiconque laisse entendre que la solution, à cette étape, est d'imposer un ticket modérateur. Il y a un problème.

J'ai été le porte-parole du NPD pour la santé pendant quatre ans, de 1980 à 1984, et j'ai consacré le gros de mon temps pendant cette période à encourager le gouvernement libéral de l'époque et la ministre de la Santé, Monique Bégin, à déposer la Loi canadienne sur la santé pour régler la question des frais modérateurs. Ceux-ci étaient alors perçus par pratiquement tous les Canadiens comme contraires aux principes de l'assurance-maladie. Cette Chambre s'est prononcée à l'unanimité contre le ticket modérateur en avril 1984.

Lorsque nous nous levons pour condamner quiconque propose de ramener les frais modérateurs, nous nous appuyons, non seulement sur un consensus national, mais sur l'adoption à l'unanimité, en 1984, de la Loi canadienne sur la santé par le Parlement canadien.

Je dis au député qui s'offusque qu'il faut se méfier de ceux qui proposent d'aller à l'encontre de l'esprit d'une loi qui fait l'unanimité et que, s'il s'offusque, c'est peut-être parce qu'il est gêné du fait que ce sont ses collègues libéraux qui ont proposé cela.

Pour ce qui est des compressions effectuées par les divers gouvernements néo-démocrates dans les services de santé, personne ne s'en réjouit, surtout pas les néo-démocrates. Si j'ai bien compris le député, il a voulu insister sur le fait que c'est la situation qui prévaut dans l'ensemble du pays.

Mais pourquoi en est-il ainsi dans tout le pays? C'est que toutes les provinces sont affectées par la décision du gouvernement fédéral de se retirer de ce programme. Quel que soit le parti qui dirige une province, qu'il s'agisse des conservateurs, des néo-démocrates ou des libéraux, tout le monde est touché par ces retraits unilatéraux. Bien sûr, la tentation est forte de dire qu'une compression est pire qu'une autre ou que, si c'était un certain parti qui était au pouvoir, telle ou telle compression ne serait jamais faite et ainsi de suite.

Il reste qu'il y a des compressions. Il y a des compressions parce que nous sommes arrivés au point où le train de mesures prises d'abord par les libéraux, en 1982, commencent à faire sentir leurs effets dévastateurs. Autrement dit, ce n'est plus dans le gras qu'on coupe, c'est le système même qu'on dépèce, d'où la menace qui pèse sur le régime d'assurance-maladie.

La solution ne réside pas dans l'imposition de frais modérateurs. Les uns après les autres, des études ont montré qu'à moins de représenter une jolie somme, les frais modérateurs rapportent moins qu'il n'en coûte pour les percevoir. De plus, ils ont tendance à décourager d'autres utilisateurs que ceux qu'ils visent.

Voilà pourquoi nous sommes absolument contre les frais modérateurs. J'ose même affirmer que nous serions contre même si, en désespoir de cause, un premier ministre néo-démocrate finissait par proposer cette mesure. Je me querellerais avec lui comme je le ferais avec M. McKenna, avec M. Wells ou avec n'importe qui d'autre qui proposerait une telle mesure.

Nous sommes face à un problème. Ce problème ne date pas d'hier. Le 2 avril 1984, la Loi sur la santé nationale franchissait l'étape de la troisième lecture. Or voici ce qu'on peut lire dans le *hansard* de ce jour-là, à la page 2605:

Il faut se poser des questions et prendre des décisions difficiles sur la répartition des fonds limités consacrés à la santé. . . il y a des décisions difficiles à prendre pour ce qui est de l'allocation des ressources destinées aux soins de santé. Les Canadiens vont devoir veiller davantage à la façon dont leurs impôts sont dépensés dans ce domaine. Nous allons devoir trouver un moyen, comme nous l'avons fait avec l'assurance-maladie, de soustraire l'allocation des ressources destinées aux soins de santé aux caprices du marché, un moyen de remplacer le système actuel qui prête de plus en plus le flanc à la critique, à savoir que les bureaucrates allouent les ressources destinées aux soins de santé en fonction d'impératifs politiques et fiscaux plutôt que médicaux.

• (1200)

Nous nous trouvons aujourd'hui dans cette situation, comme je l'avais prédit le 2 avril 1984. En effet, le ministre des Finances pourrait tout aussi bien cumuler les fonctions de ministre de la Santé au niveau tant fédéral que provincial puisque ce ne sont pas les professionnels de la santé qui prennent les décisions en collaboration avec toutes les personnes intéressées, comme ce devrait être le cas, mais bien les fonctionnaires du ministère des Finances.

C'est un problème, mais il y a pire. Il semble que la demande de services médicaux augmente de plus en plus, mais que le financement plafonne.